

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3189

31 octobre 2014

### SOMMAIRE

Abipiscines S.A. ....	153026	Grove Asset 7 S.à r.l. ....	153051
BT American Securities (Luxembourg) S.à r.l. ....	153038	Impact .....	153033
Daytona Immo S.A. ....	153028	Intralot Luxembourg S.A. ....	153049
DD Holding S.à r.l. ....	153028	Intu Holding S.à r.l. ....	153033
De-Ar Immo S.A. ....	153027	JMS Locations s.à r.l. ....	153034
De Boeck Digital .....	153027	Justfin International S.A. ....	153034
De Longhi Benelux S.A. ....	153027	KH (Lux) 1 S.à r.l. ....	153032
DHH Del Insight S.à r.l. ....	153028	Kyotec Group .....	153033
Ducatimo S.A. ....	153029	Larry II Central Germany S.à r.l. ....	153034
Dutch Debt Recoveries S. à r.l. ....	153026	Larry Lower Saxony S.à r.l. ....	153032
Egrogore-IT S.A. ....	153031	Larry Saxony S.à r.l. ....	153032
EIG Fund XV Lux Holdings S.à r.l. ....	153030	Parfimat S.A. ....	153048
ElleGé S.A. ....	153030	PEF V Information Technology II S.à r.l. ....	153040
Erbil Hotel Partners GP S.à r.l. ....	153029	Piano Service Bohl S.à.r.l. ....	153034
European Repro Finance S.A. ....	153058	Pioneer Surgical Technology Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	153037
Evolution & Co S.A. ....	153030	Prima Luce S.A. ....	153035
Fiduciaire Comptable et Fiscale de Martelange SA .....	153027	Prime Target S.A. ....	153035
Fifof 2 S. à r.l. ....	153031	Private Securitisation Management S.A. ...	153036
Financial Market Investments S.A. ....	153028	Rasmala Investment Funds .....	153036
Financial Market Investments S.A. ....	153030	Real Estate Beteiligungen S.à r.l. ....	153036
FLS S.à r.l. ....	153031	Reiff Equitation et Immobilière S.A. ....	153035
Fluitec S.A. ....	153031	River Green Settlements S.à r.l. ....	153035
Free Piper S.A. ....	153029	RTI Surgical Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	153037
fucom sa .....	153026	Yandes S.A. ....	153026
Galibier III S.à r.l. ....	153044		
Glendale Group (Luxembourg) S.à r.l. ..	153061		

**Abipiscines S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 2, rue d'Ospern.  
R.C.S. Luxembourg B 92.088.

Le bilan au 31/03/12 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152525/9.

(140174299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Dutch Debt Recoveries S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 138.187.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Dutch Debt Recoveries S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014152659/11.

(140175071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**fucom sa, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 117.270.

LMS Services Sàrl, 33, Op der Heckmill, L-6783 Grevenmacher, RCS Luxembourg B-169033 dénonce le siège social en date du 3 octobre de la société

Fucom S.A.

Société Anonyme

33, Op der Heckmill

L-6783 Grevenmacher

RCS Luxembourg B-117270

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152504/14.

(140174903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Yandes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 94.199.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale annuelle du 29 août 2014 a décidé

- de renouveler les mandats des administrateurs

M. Antoine Hientgen, expert-comptable, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Mme. Danielle Schroeder, directeur de société, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

- de nommer M. Alain Schreurs, juriste, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

- et de renouveler le mandat du commissaire aux comptes

FIDEX AUDIT S.à r.l., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Le mandat de M. Manuel Hack n'a pas été renouvelé.

YANDES S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014152473/20.

(140174093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

---

**De-Ar Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.  
R.C.S. Luxembourg B 80.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152671/9.

(140174847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Fiduciaire Comptable et Fiscale de Martelange SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8824 Perlé, 6, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 91.760.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152748/9.

(140174942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**De Longhi Benelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 95.384.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions adoptées par une réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> août 2014 que Monsieur Nigel WIANWRIGHT, né le 2 mai 1962 à BOGNOR REGIS, de nationalité britannique, employé et directeur, demeurant à Highstanding, 15 West Close, Middleton on Sea, West Sussex P022 7RP, a été nommé vice-président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

*Pour DE LONGHI BENELUX S.A.*

Par mandat spécial

Claude GEIBEN

Référence de publication: 2014152670/17.

(140174886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**De Boeck Digital, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 177.008.

*Assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2014*

*Administrateur démissionnaire:*

Vincent Simonart

*Administrateur - délégué démissionnaire:*

Vincent Simonart

Nomination d'un nouvel administrateur:

Gerda GHYSELS demeurant à B-9420 ERPE-MERE 9, Sint Maartensstraat

Les mandats expireront à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2018.

Nomination d'un nouvel administrateur - délégué:

Gerda GHYSELS demeurant à B-9420 ERPE-MERE 9, Sint Maartensstraat

Les mandats expireront à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152669/19.

(140174396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Financial Market Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 139.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152763/9.

(140174443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**DD Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 152.948.

Par résolutions signées en date du 22 septembre 2014, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Evelyn Theis, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;
- nomination de Kathleen Becker, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014152667/14.

(140175114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**DHH Del Insight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 181.872.

Par résolutions signées en date du 22 septembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Evelyn Theis, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;
- nomination de Kathleen Becker, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014152677/15.

(140175072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**Daytona Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.  
R.C.S. Luxembourg B 183.986.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Schifflange, le 01/10/2014*

Le Conseil d'Administration de la société DAYTONA IMMO SA inscrite au RC sous le numéro B183.986, réuni au siège de la prédite société le 1<sup>er</sup> octobre 2014, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. transférer le siège social de la société de L.3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

2. Constaté le changement de l'adresse du commissaire aux comptes Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A. de L. 3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014

Pour extrait conforme

Schifflange, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Référence de publication: 2014152664/16.

(140175134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**Erbil Hotel Partners GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.319.

—  
EXTRAIT

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2014, l'adresse du siège social de la Société est au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014152725/14.

(140174928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Ducatimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 189.028.

—  
*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Schiffflange, le 01/10/2014*

Le Conseil d'Administration de la société DUCATIMO SA inscrite au RC sous le numéro B189.028, réuni au siège de la prédite société le 1<sup>er</sup> octobre 2014, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. transférer le siège social de la société de L.3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

2 Constaté le changement de l'adresse du commissaire aux comptes Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A. de L. 3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014

Pour extrait conforme

Schiffflange, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Référence de publication: 2014152690/16.

(140175138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Free Piper S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.901.

—  
Il résulte d'une lettre de démission datée du 24 septembre 2014 que Monsieur Reno Maurizio TONELLI a démissionné de son mandat d'administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société FREE PIPER S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148 901, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 24 septembre 2014 que Monsieur Luc HANSEN a démissionné de son mandat d'administrateur du Conseil d'Administration de la société FREE PIPER S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148 901, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 24 septembre 2014 que Monsieur Pierre LENTZ a démissionné de son mandat d'administrateur du Conseil d'Administration de la société FREE PIPER S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148 901, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 24 septembre 2014 que la société anonyme AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société FREE PIPER S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148 901, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

CF Corporate Services

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Référence de publication: 2014152775/24.

(140174743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Financial Market Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 139.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152764/9.

(140174763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**EIG Fund XV Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 26.293,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 175.652.

- Le siège social complet de la société, EIG Energy Fund XV (Cayman) L.P. est «4<sup>th</sup> Floor, Century Yard, Cricket Square, Hutchinson Drive, Grand Cayman, KY1-1111, Cayman Islands» au lieu de «Hutchins Drive, bâtiment Century Yard, KY - Grand Cayman».

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014152711/14.

(140174959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**ElleGé S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2987 Findel, Aéroport de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 170.312.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 4 juillet 2014*

Mr. Laurent JOSSART ayant démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 4 juillet 2014, le Conseil d'Administration procède à la cooptation de Mr Marc SCHROEDER comme nouvel administrateur, en remplacement de Mr. Laurent JOSSART, Mr. Marc SCHROEDER achevant le mandat de Mr. Laurent JOSSART.

L'adresse professionnelle de Mr. Marc SCHROEDER est fixée à l'Aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ElleGé S.A.

Michel FOLMER

Référence de publication: 2014152706/15.

(140174442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Evolution & Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.  
R.C.S. Luxembourg B 134.466.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Schifflange, le 01/10/2014*

Le Conseil d'Administration de la société EVOLUTION & CO SA inscrite au RC sous le numéro B134.466, réuni au siège de la prédite société le 1<sup>er</sup> octobre 2014, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1 transférer le siège social de la société de L.3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

2 Constaté le changement de l'adresse du commissaire aux comptes Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A. de L. 3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014

Pour extrait conforme

Schifflange, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Référence de publication: 2014152740/16.

(140175157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Fluitem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 167.101.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 8 juillet 2014:*

Aditya Doshi a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 26 juin 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014152771/12.

(140174536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**FLS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 168.440.

**EXTRAIT**

Avec effet au 30 septembre 2014, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la société à responsabilité limitée FLS S.à r.l. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B168440.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014152770/13.

(140174550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Fifof 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 85.500,00.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 124.985.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

FIFOF 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2014152762/14.

(140174557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Egrogore-IT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 691, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 140.123.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 16 septembre 2014*

L'Actionnaire unique de la Société, décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Laurent LATRY de ses fonctions d'administrateur.

L'Actionnaire unique de la Société, décide de nommer aux fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat Madame Caroline MONTAGNON, née le 1<sup>er</sup> janvier 1977 à Montbéliard (France), demeurant 7, rue Edmond Zinnen à L-4688 Differdange.

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Référence de publication: 2014152710/15.

(140175155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**KH (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 22.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 157.345.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société*

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 7 mars 2014, la démission de:

Monsieur Renaud Labye, née le 11 septembre 1977 à Liège, Belgique, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 28 février 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 octobre 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014152882/17.

(140175288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Larry Saxony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 159.504.

—  
*Extrait d'une décision de l'associé unique prise en date du 24 septembre 2014*

Il résulte de ladite décision que:

- la démission de BRE/Management 5 S.A. en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 2 octobre 2014, a été acceptée;

- Monsieur Daniel Malkin et Madame Simone Runge-Brandner, demeurant au 14A, rue du Grunewald L-1647 Luxembourg, ont été nommés en tant que gérant de la Société avec effet au 2 octobre 2014 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2014152906/18.

(140174705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Larry Lower Saxony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 159.503.

—  
En date du 2 octobre 2014, Larry Holdco S.à r.l. a transféré:

- 474 parts sociales, d'une valeur nominale de 25 EUR chacune, détenues dans la Société à Heroliaco Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Strati Myrivili 5, Strovolos, 2046 Nicosie, Chypre et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la République de Chypre sous le numéro HE 332879; et

- 26 parts sociales, d'une valeur nominale de 25 EUR chacune, détenues dans la Société à Everno Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Strati Myrivili 5, Strovolos, 2046 Nicosie, Chypre et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la République de Chypre sous le numéro HE 329690.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Pour la Société

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2014152901/19.

(140174624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---



**Impact, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 54.429.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014152852/10.

(140174862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Intu Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,01.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 180.420.

*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 2 octobre 2014*

En date du 2 octobre 2014, l'associé unique a décidé comme suit:

- D'accepter la nomination de Monsieur Jérôme LETSCHER, né le 21 mai 1973 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- D'accepter la démission de Monsieur Martin HUBERT de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2014152842/16.

(140174542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Kyotec Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 136.412.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale du 24 septembre 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Eric Matteo CORRADIN, Administrateur, 1, Boulevard de Grancy, CH-1006 Lausanne, Suisse;
- Monsieur Claudio FIGINI, Administrateur, 00018 Via Fancesco Scalini, I-22034 Como, Italie;
- Monsieur Lucas Karel BRANCKAERTS, Administrateur, 86/4 Morckhovenlei, B-2140 Antwerpen, Belgique;
- Monsieur Mohammed DIAB, Administrateur-Président, 11, Chemin des Pêcheurs, CH-1896 Vouvry, Suisse;
- INDUFIN - Naamloze Vennootschap, Administrateur, Interleuven laan 15/D1, B-3001 Leuven, Belgique, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 2048.896.158, représentée par son représentant permanent, Monsieur Jean-François VRYENS demeurant au 1A, avenue Marie-Henriette, B-4900 Spa, Belgique;
- S&V PARTNERS - Société Anonyme, Administrateur, 23, rue de Looz, B-4432 Ans, Belgique, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0474.620.703, représentée par son représentant permanent, Monsieur Giuseppe Jo SANTINO, demeurant au 119 Rue des Nations Unies, B-4432 Alleur, Belgique;
- Monsieur Thierry FOUCART, Administrateur-Délégué, 61 rue Van Schoor, B-1030 Bruxelles, Belgique.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 24 septembre 2014 a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises.

- RSM AUDIT LUXEMBOURG Sàrl, cabinet de révision agréé, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 113.621.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

*Pour Kyotec Group*

*Société anonyme*

Référence de publication: 2014152886/28.

(140174983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**JMS Locations s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.  
R.C.S. Luxembourg B 162.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152870/9.

(140174712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Piano Service Bohl S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 79.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PIANO SERVICE BOHL S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2014153070/11.

(140175137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Justfin International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 113.139.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

*Pour: JUSTFIN INTERNATIONAL S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014152874/14.

(140174634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Larry II Central Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 164.342.

En date du 2 octobre 2014, Larry II Holdco S.à r.l. a transféré:

- 474 parts sociales, d'une valeur nominale de 25 EUR chacune, détenues dans la Société à Zoomdown Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Konstantinou Skokou 1, Capital Chambers, 5<sup>ème</sup> étage, Agios Antonios, 1061 Nicosie, Chypre et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la République de Chypre sous le numéro HE 330216; et

- 26 parts sociales, d'une valeur nominale de 25 EUR chacune, détenues dans la Société à Everno Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Strati Myrivili 5, Strovolos, 2046 Nicosie, Chypre et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la République de Chypre sous le numéro HE 329690.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

*Pour la Société*

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2014152892/20.

(140174791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Prima Luce S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 148.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2014153076/10.

(140174573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Prime Target S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 48.030.

Les comptes annuels au 30 Juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153077/10.

(140174868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**River Green Settlements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 159.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Claudia Dinis  
*Mandataire*

Référence de publication: 2014153088/13.

(140174810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Reiff Equitation et Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 66, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 98.366.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 septembre 2014 à Heinerscheid*

L'assemblée générale a décidé de nommer au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2017, Monsieur Gérard MAJERUS, né le 18/12/1972 à Ettelbruck et demeurant à L-9940 Asselborn, Maison 4 Ehmeschbach.

Ainsi, le nombre des administrateurs passe de 3 à 4 membres.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 ainsi qu'à l'article 11 des statuts, l'assemblée générale a autorisé le conseil d'administration à déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société à Monsieur Gérard MAJERUS qui portera le titre d'administrateur délégué pour le volet «immobilier» et qui pourra engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature conjointe avec celle d'un autre administrateur délégué.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2014153098/21.

(140174251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Real Estate Beteiligungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 169.392.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 19 mai 2014*

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Mark GORHOLT, Monsieur Frank PLETSCHE et Madame Urszula PRZYBYSLAWSKA, gérants, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Real Estate Beteiligungen S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014153085/17.

(140174724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Rasmala Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 184.693.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire en date du 26 août 2014*

Il est décidé:

- de coopter Monsieur Anwar Ahmad Hussein ABUSBAITAN, résidant professionnellement au bâtiment Dubai International Financial Centre, UEA - GV 10 Dubai, comme administrateur en remplacement de Monsieur Michael KIID, démissionnaire.

- que Monsieur Anwar Ahmad Hussein ABUSBAITAN termine le mandat de son prédécesseur.

- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Anwar Ahmad Hussein ABUSBAITAN.

Certifié conforme et sincère

Pour RASMALA INVESTMENT FUNDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014153084/18.

(140174487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Private Securitisation Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 170.524.

—  
L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 24 septembre 2014, a accepté la démission de l'administrateur de classe B Monsieur Fabio MASTROSIMONE et a décidé de nommer en son remplacement, au poste d'administrateur de classe B, Monsieur Giacomo DI BARI, né le 4 novembre 1969 à Ettelbruck (Luxembourg) et résidant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg. De plus, l'assemblée générale a également décidé de nommer au poste d'administrateur de classe A Monsieur Jorge Vicente MIERA PUENTE, né le 16 janvier 1967 à Madrid (Espagne) et résidant professionnellement c/ Valázquez, 3- Planta 4, 28001 Madrid (Espagne). Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 2/10/2014.

Pour: PRIVATE SECURISATION MANAGEMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014153078/19.

(140174621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**RTI Surgical Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Pioneer Surgical Technology Holdings Luxembourg S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 157.612.

—  
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

Pioneer Surgical Technology, Inc., a company incorporated under the laws of the United States of America, with registered office at 375, River Park Circle, 49855 Marquette, Michigan, United States of America,

represented by Solange Wolter, employee, professionally residing in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, as duly empowered attorney by virtue of a respective proxy.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

That Pioneer Surgical Technology, Inc. prenamed, is the sole shareholder (“Sole Shareholder”) of Pioneer Surgical Technology Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, société à responsabilité limitée, with registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15 avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, under number B 157.612, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 15 December 2010, published in the Mémorial C number 394 on 28 February 2011 (the “Company”).

That the Sole Shareholder representing the entire subscribed share capital of the Company, has decided to take the following resolutions:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Pioneer Surgical Technology Holdings Luxembourg S.à r.l. to RTI Surgical Holdings Luxembourg S.à r.l. and to amend article 1 of the Articles accordingly, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of “RTI Surgical Holdings Luxembourg S.à r.l.” (the Company).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the german version**

Im Jahre zweitausendvierzehn, am siebenundzwanzigsten August.

Vor Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

**IST ERSCHIENEN:**

Pioneer Surgical Technology, Inc., eine nach dem Recht der Vereinigten Staaten von Amerika gegründete Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 375 River Park Circle, 49855 Marquette, Michigan, Vereinigte Staaten von Amerika,

vertreten durch Solange Wolter, Angestellte, mit Berufsanschrift in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, aufgrund einer unter Privatschrift ausgestellten Vollmacht.

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch den Vertreter des Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser Eintragung eingereicht.

In seiner oben angegebenen Eigenschaft ersucht der Erschienene den unterzeichneten Notar wie folgt zu begründen:

Dass Pioneer Surgical Technology, Inc., wie oben genannt, der alleinige Gesellschafter (der „Gesellschafter“) der Pioneer Surgical Technology Holdings Luxembourg S.à r.l., ist, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in L-1931 Luxembourg, 13-15 avenue de la Liberté, eingetragen im Luxemburgischen Firmen- und Handelsregister, Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, unter der Nummer B 157.612, gegründet am 15. Dezember 2010 durch eine Gesellschaftssatzung des Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C unter der Nummer 394 am 28. Februar 2011 (die „Gesellschaft“).

Dass der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte eingezahlte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertritt, den folgenden Beschluss getroffen hat:

*Alleiniger Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Namen der Gesellschaft von Pioneer Surgical Technology Holdings Luxembourg S.à r.l. in RTI Surgical Holdings Luxembourg S.à r.l. und folglich den Artikel 1 der Gesellschaftssatzung zu ändern, welcher künftig wie folgt lauten soll:

" **Art. 1. Name.** Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung „RTI Surgical Holdings Luxembourg S.à r.l.“ (die Gesellschaft).

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist, und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Worüber die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte des Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. WOLTER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41082. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 24. September 2014.

Référence de publication: 2014149057/75.

(140169793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

**BT American Securities (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 16.800,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 69.049.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BT AMERICAN SECURITIES (LUXEMBOURG) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 69049, and having a share capital of GBP 16,800 incorporated pursuant to a notarial deed of March 8, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 9, 1999, number 431 (the Company). The Company has been put into liquidation by a deed of the undersigned notary, on April 30, 2014, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1838 of July 15, 2014.

THERE APPEARED:

DB BLUEBELL INVESTMENTS (CAYMAN) PARTNERSHIP, a company incorporated under the law of Cayman Islands, having its statutory office at c/o Deutsche Bank (Cayman) Limited, PO Box 1984, Boundary Hall, Cricket Square, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (formerly at Elizabethan Square, George Town, Grand Cayman) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Benoît Entringer, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above, has requested the notary to state the following:

- that it is the Sole Shareholder of the Company,
- that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the report of Mrs. Marion Fritz and Mrs Nahima Bared, both with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (appointed as liquidation auditors

(commissaires-vérificateurs) of the Company by the Sole Shareholder of the Company on September 12, 2014) on the good performance of the actions taken and the report presented by Mr. Benoît Entringer (appointed as liquidator (liquidateur) of the Company by the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company held on April 30, 2014) (the Liquidator) during the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to give discharge (quitus) to Mr. Benoît Entringer as Liquidator of the Company for the performance of all his duties during, and in connection with, the liquidation of the Company.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to give discharge (quitus) to Mrs. Marion Fritz and Mrs Nahima Bared as liquidation auditors (commissaires-vérificateurs) of the Company for the performance of all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company.

*Fourth resolution*

All the remaining assets and liquidation proceeds of the Company will be distributed to the Sole Shareholder of the Company and the Sole Shareholder resolves to close the liquidation as per the date of the present deed.

All expenses and outstanding liabilities, if any, related to this liquidation will be assumed by the Sole Shareholder.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to set the place where the Company's documents and books are to be kept during five (5) years from the date of publication of the closing of the liquidation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, at the following address: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder of the Company resolves that there should be proceeded to the cancellation of all issued corporate units by the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is drawn-up in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document has been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-huit septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BT AMERICAN SECURITIES (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69049, constituée suivant un acte notarié, en date du 8 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 juin 1999, numéro 431 (la Société). La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1838 du 15 juillet 2014.

A COMPARU:

DB BLUEBELL INVESTMENTS (CAYMAN) PARTNERSHIP, une société existant sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social c/o Deutsche Bank (Cayman) Limited, PO Box 1984, Boundary Hall, Cricket Square, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Cayman (ci-avant Elizabethan Square, George Town, Grand Cayman),

ici représentée par Monsieur Benoît Entringer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'il est l'Associé Unique de la Société;
- que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de prendre acte et d'approuver le rapport de Madame Marion Fritz et Madame Nahima Bared, les deux demeurant professionnellement à 2, boulevard Konrad Adenauer (nommées commissaires-vérificateurs de la

Société par l'Associé Unique de la Société le 12 septembre 2014) sur la bonne exécution des actions entreprises et le rapport présenté par Monsieur Benoît Entringer (nommé liquidateur de la Société par l'assemblée générale de l'Associé Unique de la Société tenue le 30 avril 2014) (le Liquidateur) au cours de la liquidation volontaire de la Société.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accorder décharge (quitus) à Monsieur Benoît Entringer en tant que Liquidateur de la Société pour l'exécution de ses fonctions pendant, et en relation avec, la liquidation de la Société.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accorder décharge (quitus) à Madame Marion Fritz et Madame Nahima Bared en tant que commissaires-vérificateurs de la Société pour l'exécution de ses fonctions pendant, et en relation avec, la liquidation de la Société.

*Quatrième résolution*

Tous les actifs restant et le boni de liquidation de la Société seront distribués à l'Associé Unique de la Société et l'Associé Unique décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société à la date du présent acte.

Toutes les dépenses et dettes éventuelles en rapport avec la liquidation seront prises en charge par l'Associé Unique.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de fixer le lieu où les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à compter de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique de la Société a décidé qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des parts sociales émises par la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: B. ENTRINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43674. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148635/118.

(140169687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

**PEF V Information Technology II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.314.

In the year two thousand and fourteen, on the twelve day of September.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

**APPEARED:**

Polish Enterprise Fund V, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3718637 ("PEF"), which holds the entire shares issued and being the sole Shareholder ("Sole Shareholder") of the Company;

duly represented by Caroline FEUGA professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The abovementioned proxy, initialled "ne varietur", shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, as represented, has requested the undersigned notary to record the following:



The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that PEF is the sole holder of the entire share capital of PEF V Information Technology II S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated by a notarial deed drawn up on 16 August 2006 by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, with registered office at 29, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 110.314 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 1406, page 67448, dated 17 December 2005 (the "Company").

That the share capital of the Company is set at EUR 86,375.- (eighty-six thousand, three hundred and seventy-five euros) represented by:

- (1) 500 (class "A" shares (the "Class A Shares")); last to be reimbursed
  - (2) 2,955 class "B" shares (the "Class B Shares");
- with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

That the Articles of the Company were for the last time amended by a deed of the undersigned notary on July 18, 2014, not yet published in the Mémorial C.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following:

*Agenda:*

1. Approval of the interim accounts of the Company as of September 5, 2014;
2. Acknowledgment of the calculation of the available amount to be reimbursed to the Sole Shareholder as presented in the available amount calculation;
3. Decision to decrease the capital of the company in respect of the article 5.1 of the Articles of Incorporation of the Company as revised on 7 June 2013;
4. Decision to cancel and redeem a class of shares for a total value of capital of EUR 73,875.00 represented by a total of 2,955 (two thousand nine hundred fifty-five) class B shares of a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each;
5. Decision to distribute to the sole member of the Company, PEF, the available amount as specified in the Articles of Incorporation and under point 5.6 and 5.7;
6. Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company;
7. Empowerments of each of the managers to modify and amend the share register according to the reduction of capital;
8. Miscellaneous.

*First resolution*

The Sole Shareholder approves the interim accounts dated September 5, 2014.

*Second resolution*

The Sole Shareholder states that pursuant to Luxembourg Law and according to the Articles of the Company, the repurchase of shares and all following operations are permitted.

The Sole Shareholder acknowledges that in accordance with the Articles and on the basis of the Interim Accounts, the Company has sufficient available amounts to be distributed (excluding the legal reserve) and profits to proceed to (i) the repurchase of the Repurchased Shares for the nominal amount and (ii) the reimbursement of the available amount as defined in the Articles of Incorporation as modified on 7 June 2013. The available amount's calculation form has been duly acknowledged and validated by the Sole Shareholder.

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to decrease the capital of the Company in respect of the article 5.1 of the Articles by the repurchase and cancellation of one entire class of shares.

*Fourth resolution*

In accordance with the first Resolution and the calculation scheme presented hereunder, the shareholder decides to redeem and cancel one class of shares for a total value of capital of EUR 73,875.00 (seventy-three thousand eight hundred and seventy-five euros) represented by a total of 2,955 (two thousand nine hundred fifty-five) class B shares of a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, thus summarizing a total of capital of EUR 73,875.00 (seventy-three thousand eight hundred and seventy-five euros).

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder decides to reimburse the complementary premium for EUR 16,943,142.60 (sixteen million, nine hundred and forty-three thousand, one hundred and forty-two euros and sixty cents) equivalent to EUR 5,733.72 (five thousand seven hundred and thirty-three euros and seventy-two cents) of additional premium per share of the 2,955 (two thousand nine hundred fifty-five) shares reimbursed.

#### *Sixth resolution*

In accordance of the above resolutions and operations, the Sole Shareholder resolves to adjust article 5.1 of the Articles in order to remove the reference made to class "B" shares so that it shall henceforth read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) class "A" shares (the "Class A Shares") with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class "A" Shares is referred to as the "Class of Shares"; and the shares of the Class "A" is referred to as the "Shares".

The holders of Shares are hereinafter referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

The features of Shares are outlined in the present Articles."

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company to individually register, in the share register of the Company, the cancellation of the Repurchased Shares made under third and fourth resolutions above and to see to any formalities in connection therewith, including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities.

#### *Expenses*

The expenses, which shall be borne by the Company as a result of this process, are estimated at approximately EUR 6,000.- (six thousand Euro).

#### *Power*

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de septembre.

Par-devant nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Polish Enterprise Fund V, LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois de l'État du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique et enregistré auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3718637 ("PEF"), qui détient l'ensemble des parts sociales émises et étant le seul actionnaire ("Associé Unique") de la Société;

dûment représenté par Caroline FEUGA demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration mentionnée ci-dessus, signée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement avec lui.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué comme ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acte qu'il est l'unique détenteur de la totalité du capital social de PEF V Information Technology II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée par acte notarié établi le 16 Août 2006 par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, ayant son siège social au 29, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.314 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations ("Mémorial C") numéro 1406, page 67448, en date du 17 Décembre 2005 (la "Société").

Que le capital social émis de la Société est fixé à EUR 86.375,- (quatre-vingt-six mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par:

- (1) 500 parts sociales de catégorie "A" (les "Parts Sociales de Catégorie A"); dernières à être remboursées;
- (2) 2.955 parts sociales de catégorie "B" (les "Parts Sociales de Catégorie B");  
d'une valeur nominale de vingt- cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Que les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire soussigné en date du 18 juillet 2014, non encore publié au Mémorial C.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être dûment et pleinement informé des résolutions à prendre sur la base des éléments suivants:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société au 5 Septembre 2014;
2. Prise de connaissance du calcul du montant disponible à être remboursé à l'actionnaire unique tel que présenté dans le calcul du montant disponible;
3. Décision de réduire le capital de la société au titre de l'article 5.1 des statuts de la société, telle que révisés le 7 Juin 2013;
4. Décision d'annuler et de rembourser 1 classe de parts sociales pour un montant total de capital de EUR 73.875,00 représentées par un total de 2.955 (deux mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;
5. Décision de distribuer à l'Associé Unique, PEF, le montant disponible comme spécifié dans les statuts et aux points 5.6 et 5.7;
6. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;
7. Pouvoirs au conseil de gérance de modifier et mettre à jour le registre des associés en relation avec la réduction du capital;
8. Divers.

*Première résolution*

L'Associé Unique approuve les comptes intérimaires au 5 Septembre 2014.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique affirme que, conformément à la loi luxembourgeoise et conformément aux Statuts de la Société, le rachat de parts sociales et toutes les opérations suivantes sont autorisées.

L'Associé Unique reconnaît que, conformément aux Statuts et sur la base des comptes intérimaires, la Société a des réserves suffisantes à être distribuées (à l'exclusion de la réserve légale) et des bénéfiques, afin de procéder à (i) le rachat des parts sociales rachetées pour leur valeur nominale et (ii) le remboursement du montant disponible tel que défini dans les Statuts tels que modifiés le 7 Juin 2013. Le formulaire de calcul du montant disponible a été dûment approuvé et validé par l'Associé Unique.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital de la Société suivant l'article 5.1 des Statuts par le rachat et l'annulation d'une catégorie entière de parts sociales.

*Quatrième résolution*

Conformément à la deuxième résolution et le calcul présenté ci-dessous, l'Associé Unique décide de racheter et d'annuler 1 catégorie de parts sociales pour un montant total de capital de EUR 73.875,00 (soixante-treize mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par un total de 2.955 (deux mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, soit un total de capital EUR 73.875,00 (soixante-treize mille huit cent soixante-quinze euros).

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de rembourser la prime complémentaire pour EUR 16.943.142,60 (seize million, neuf cent quarante-trois mille cent quarante-deux euros et soixante cents) équivalent à EUR 5.733.72 (cinq mille sept cent trente-trois euros et soixante-douze cents) de prime complémentaire par part des 2.955 (deux mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales remboursées.

*Sixième résolution*

Conformément aux résolutions et aux opérations ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts afin de supprimer la référence faite aux parts sociales de catégorie "B" de sorte qu'il sera désormais rédigé comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 parts sociales de catégorie "A" (les "Parts Sociales de Catégorie A"), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Sans préjudice des autres dénominations utilisées dans ces Statuts, les Parts Sociales de Catégorie A sont définies comme la "Catégorie de Parts Sociales"; et les parts sociales de cette Catégorie de Parts Sociales sont désignées comme les "Parts Sociales".

Les détenteurs de Parts Sociales sont ci-après désignés comme les "Associés" et chacun un "Associé".

Les caractéristiques des Parts Sociales sont décrites dans les présents Statuts.».

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide d'autoriser et habiliter tout gérant de la Société d'enregistrer individuellement, dans le registre des associés de la Société, l'annulation des parts sociales rachetées en vertu des troisième et quatrième résolutions qui précèdent et à faire toutes les choses nécessaires et utiles ayant trait à ce qui précède, notamment mais pas exclusivement concernant la mise à jour du registre des associés de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 6.000,- (six mille euros).

#### *Pouvoir*

La/les partie(s) comparant(es) ci-dessus donne pouvoir à tout agent et/ou employé du bureau du notaire signataire, agissant individuellement pour procéder à l'enregistrement, l'établissement, la suppression, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires suite à cet acte et, éventuellement, de dessiner, de rectification et de signer toute erreur, faute ou faute de frappe à cet acte.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Feuga, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 septembre 2014. Relation: RED/2014/2021. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 septembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014149637/207.

(140170457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

### **Galibier III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 190.476.

#### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trois septembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute;

A comparu:

CACEIS Bank Luxembourg, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91985;

Ici représentée par Monsieur Benoît Riaud, employé privé, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, à lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (les "Statuts") que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'associée ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Durée - Siège social - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Galibier III S.à r.l." (ci-après la "Société"), qui sera régie par les présents Statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

## **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi octroyer des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. En outre, la Société pourra acquérir et céder toute autre sorte de titre par voie de souscription, achat, échange, vente ou par tout autre moyen. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

## **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée d'associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

**Art. 6. Augmentation et réduction du capital.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique délibérant comme en matière de modification des statuts et conformément à la Loi.

### **Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La Société pourra acquérir ses propres parts sociales.

**Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.**

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des associé(s) sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

8.3 La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des associé(s).

**Titre III. Administration - Gérance - Représentation****Art. 9. Conseil de gérance.**

9.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance, composé, au moins, de trois (3) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associé(s).

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.**

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous les actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le gérant unique ou le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

**Art. 11. Procédure.**

11.1 En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation d'un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président.

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite adressée par télécopie, courrier électronique ou par lettre au moins un (1) jour avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Toute réunion du conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télécopieur ou par e-mail.

11.5 En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des télécopies. La date des résolutions sera la date de la dernière signature des résolutions.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président ad hoc, le secrétaire ad hoc ou par deux gérants.

**Art. 12. Représentation.** La Société est engagée par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

##### **Art. 14. Pouvoirs et droits de votes.**

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale; dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale vis-à-vis de la Société.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.7 Les décisions de l'associé unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 Les contrats passés entre les associé(s) et la Société représentée par les associé(s), seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille quatorze.

##### **Art. 17. Comptes annuels et allocation des bénéfices.**

17.2 Les comptes annuels sont préparés par le gérant unique ou par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.3 Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la Société pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le prélèvement redevient obligatoire lorsque la réserve légale tombe en dessous de dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du gérant unique ou du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

- a) des comptes intérimaires seront établis par le gérant unique ou par le conseil de gérance,
- b) ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
- c) la décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée des associés, ou par le gérant unique ou les gérants,
- d) le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

#### **Titre V - Dissolution et liquidation**

##### **Art. 18. Dissolution et liquidation.**

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associé(s).

18.3 Les pouvoirs du gérant unique ou des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

**Art. 19. Dispositions générales.** Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

#### *Souscription et libération*

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ 1.400 euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.

2) Le nombre de gérant est fixé à trois (3).

3) Les personnes suivantes sont nommées gérants:

- Monsieur Benoît Riaud né le 26 décembre 1973 à Nantes (France), demeurant professionnellement à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Monsieur Gilles Normand, né le 7 octobre 1950, à Paris (14<sup>ème</sup>) (France), demeurant à 8, rue Nicolas Greddt, L-1641 Luxembourg;

- Monsieur Pierre Cimino, né le 12 juillet 1965 à Ixelles (Belgique), demeurant à 16, rue Château Barbanson, B-6700 Arlon.

4) Le mandat des gérants prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en deux mille quinze.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Riaud, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 05 septembre 2014. Relation: EAC/2014/11887. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorff.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014150065/226.

(140171095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

#### **Parfimat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulles.

R.C.S. Luxembourg B 116.131.

#### EXTRAIT

Il ressort de résolutions prises par le conseil d'administration en date du 29 septembre 2014 que le siège de la société est transféré du 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014151718/12.

(140172896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.



**Intralot Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 120.234.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of September.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

INTRALOT S.A. Integrated Lottery Systems and Services, a limited liability company incorporated under the laws of Greece, having its registered offices at 64, Kifissias avenue & 3, Premetis street, 151 25, Maroussi, Athens, Greece, registered with the Athens trade and companies register under number 27074/06/B/92/9,

hereby represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 23 September 2014, which, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to these minutes.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

- that the company INTRALOT LUXEMBOURG S.A., a public limited liability company (*société anonyme*) organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg having its registered office at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.234, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2199 of 24 November 2006 (the "Company");

- that the capital of the Company is fixed at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred ten (310) registered shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

- that the appearing party is the sole shareholder of the Company and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation.

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 23 September 2014 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 23 September 2014 being only one information for all purposes;

- it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company any other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date;

- it empowers TMF Luxembourg S.A. to: (i) file any tax returns of the Company on its behalf with the Luxembourg tax authorities; (ii) to receive the tax refunds from the Luxembourg tax authorities due to any overpayments carried out by the Company; and, (iii) to settle any potential remaining costs of the Company with the refunds to receive from the tax authorities;

- following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as closed;

- the Company's directors and approved independent auditor are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued shares and the shareholders register;

- the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F Kennedy.

However, no confusion of patrimony can be made between the dissolved Company and the assets of or the reimbursement to the sole shareholder before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, subject to no creditor of the Company currently dissolved and liquidated having requested the creation of security interest.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

INTRALOT S.A. Integrated Lottery Systems and Services, une société anonyme régie par le droit grec, dont le siège social est sis au 64, Kifissias avenue & 3, Premetis street, 151 25, Maroussi, Athènes, Grèce, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés d'Athènes sous le numéro 270074/06/B/92/9,

représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 septembre 2014, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- la société INTRALOT LUXEMBOURG S.A. une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.234, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 6 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2199 du 24 novembre 2006 (la "Société");

- le capital social de la Société a été fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées;

- la comparante est seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 23 septembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société, le bilan au 23 septembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- elle déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

- elle donne pouvoir à TMF Luxembourg S.A. de: (i) déposer toute déclaration fiscale de la Société en son nom auprès des autorités fiscales luxembourgeoises; (ii) de recevoir tout paiement/remboursement d'impôts de la part des autorités fiscales luxembourgeoises qui serait dû en raison de l'excédent d'impôt payé par la Société; et, iii) de payer toute dette éventuelle de la Société qui resterait due avec le paiement/remboursement reçu par les autorités fiscales.

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréée de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy;

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44362. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150117/122.

(140171558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

**Grove Asset 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 190.419.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of August.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

GS Lux Management Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 88.045, having its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg,

represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

**“Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** THERE IS HEREBY FORMED A SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE GOVERNED BY LAWS OF THE GRAND DUCHY OF LUXEMBOURG, IN PARTICULAR THE LAW OF 10 AUGUST 1915 ON COMMERCIAL COMPANIES, AS AMENDED FROM TIME TO TIME, AS WELL AS THE PRESENT ARTICLES OF INCORPORATION.

**Art. 2.** The denomination of the company is "Grove Asset 7 S.à r.l.".

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period of time.

## **Title II. Capital - Shares**

**Art. 6.** The capital is fixed at twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-) represented by one million two hundred thousand (1,200,000) shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01.-) each.

**Art. 7.** Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

**Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

## **Title III. - Management**

**Art. 10.** The company is managed by one or several Managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of Managers, the Managers shall form a board of Managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole Manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of Managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole Manager".

The Managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

The Shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

The general meeting of shareholders has the power to remove Managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another Manager may preside over the meeting, provided that no such chairman or presiding person shall have a casting or second vote.

Any Manager shall be entitled to appoint another Manager as his proxy (by notice in writing to the Board prior to the applicable meeting of the board of Managers) who will be entitled in the absence of his appointor to do all the things which his appointor is authorised or empowered to do and with the same number of votes as his appointor. A Manager who is also a proxyholder shall be entitled, in the absence of his appointor (1) to a separate vote(s) on behalf of his appointor in addition to his own vote(s) and (2) to be counted as part of the quorum of the board of Managers on his own account and in respect of the Manager for whom he is the proxy. To the extent permitted under applicable law, any Manager may represent one or more Manager as their proxy.

Managers of the board of Managers may participate in and hold a meeting using a conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other, shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any Manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of Managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of Managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Managers.

**Art. 11.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends, provided that prior to such decision, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining Managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more Managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several Managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any Manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the Company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

**Art. 13.** The Company is bound by the sole signature of any one (1) manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-).

For decisions having a value of an amount over ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-), the company is bound by the joint signature of at least two (2) managers or, where different classes of managers have been appointed, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

**Art. 14.** Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Title IV. - General meeting of the shareholders**

**Art. 15.** Unless resolutions are taken in accordance with the paragraphs below, resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders.

Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended; the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the general meeting of the shareholders or, as the case may be, by the sole shareholder. Any such decisions shall be adopted at a general meeting of shareholders or recorded in writing, as the case may be and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year- Profits - Reserves**

**Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 17.** EACH YEAR, AS OF 31 DECEMBER, THE BOARD OF MANAGERS WILL DRAW UP THE BALANCE SHEET, WHICH WILL CONTAIN A RECORD OF THE PROPERTY OF THE COMPANY TOGETHER WITH ITS DEBTS AND LIABILITIES AND BE ACCOMPANIED BY AN ANNEX CONTAINING A SUMMARY OF ALL THE COMMITMENTS AND DEBTS OF THE MANAGERS TO THE COMPANY.

AT THE SAME TIME THE BOARD OF MANAGERS WILL PREPARE A PROFIT AND LOSS ACCOUNT, WHICH WILL BE SUBMITTED TO THE GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS TOGETHER WITH THE BALANCE SHEET.

**Art. 18.** EACH SHAREHOLDER MAY INSPECT AT THE REGISTERED OFFICE THE INVENTORY, THE BALANCE SHEET AND THE PROFIT AND LOSS ACCOUNT DURING THE FORTNIGHT PRECEDING THE ANNUAL GENERAL MEETING.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 21.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the Luxembourg laws, and any other agreement entered into by the shareholders from time to time.”

#### *Transitory provision*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2015.

#### *Subscription and payment*

The Articles thus having been established, the one million two hundred thousand (1,200,000) shares have been subscribed by the sole shareholder “GS Lux Management Services S.à r.l.”, predesignated, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the enacting notary by a bank certificate, which expressly states this.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-)

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of Managers is fixed at two (2).
- 2) The following person is appointed as class A manager for an indefinite period with effect as of the date hereof:  
- Mrs. Marielle Stijger, born on 10 December 1969 in Capelle aan den IJssel, the Netherlands with professional address at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg
- 3) The following person is appointed as class B manager for an indefinite period with effect as of the date hereof:  
- Mr. Dominique Le Gal, born on 9 December 1971 at Savigny-Sur-Orge, France, with professional address at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg
- 4) The Company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by their surname, given name, civil status and residence, the said representative signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the french version:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq août.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **A COMPARU:**

GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 88.045 ayant son siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte dans le but d'être enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est «Grove Asset 7 S.à r.l.».

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

### **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) divisé en un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### Titre III. - Administration

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de Gérants, les Gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «Gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «Gérant unique».

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée.

Les associés peuvent décider de nommer des Gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs Gérants de classe A et un ou plusieurs Gérants de classe B.

L'assemblée générale des associés peut révoquer les Gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre Gérant présent, étant entendu que le président ou Gérant présidant le Conseil de Gérance n'aura point de voix prépondérante ni de deuxième voix.

Chaque Gérant peut désigner un autre Gérant en tant que représentant (par notice écrite préalablement adressée au Conseil de Gérance avant la réunion du Conseil de Gérance en question) qui pourra, en l'absence de son mandant, faire toute chose que son mandant est autorisé ou habilité à faire et ce avec le même nombre de voix que son mandant. Un Gérant qui est également un représentant peut, en l'absence de son mandant, (1) séparer le(s) vote(s) donné(s) au nom de son mandant de son/ses vote(s) et (2) être comptabilisé, en son nom et au nom de son mandant, dans le quorum du Conseil de Gérance. Dans la limite permise par la loi applicable, chaque Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérant en tant que représentant.

Les Gérants du Conseil de Gérance peuvent tenir et participer à une réunion par voie de conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler et sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses Gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de Gérants sont présents ou représentés.

Les Résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux Gérants.

**Art. 11.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à décider de verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les Gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Gérants qui prendront la dénomination de Gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs Gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

**Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un (1) gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Livre Sterling (GBP 10.000.-).



Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000.-), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux (2) gérants ou, si les associés ont nommé différentes classes de gérants, par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

**Art. 14.** Le ou les Gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le million deux cents mille (1.200.000) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique GS Lux Management Services S.à r.l. et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE LIVRE STERLING (GBP 12.000.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été évident au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de Gérants est fixé à deux (2).
- 2) La personne suivante est nommée Gérant de classe A pour une durée indéterminée et avec effet à compter de la date des présentes:
  - Madame Marielle Stijger, née le 10 décembre 1969 à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg;
- 3) La personne suivante est nommée Gérant de classe B pour une durée indéterminée et avec effet à compter de la date des présentes:
  - Monsieur Dominique Le Gal, né le 9 décembre 1971 à Savigny-Sur-Orge, France, résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg;
- 4) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par noms, prénoms, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41043. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148837/384.

(140169720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

#### **EUREFI S.A., European Repro Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 36.110.

L'an deux mille quatorze,

le vingt-trois septembre.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Suzette ELSEN, administratrice de société, demeurant à L-8444 Steinfort, 1, rue Randlingen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme EUROPEAN REPRO FINANCE S.A., en abrégé EUREFI S.A., avec siège social à L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36.110 (NIN 2011 2219 340),

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 26 juin 2014,

le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel Conseil d'Administration, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter en la forme authentique le projet de scission dont il a arrêté les termes et modalités:

#### DISPOSITIONS DU PROJET DE SCISSION

##### **I. Description de la société à scinder et des deux sociétés à constituer**

La société EUROPEAN REPRO FINANCE S.A., en abrégé EUREFI S.A., ci-après désignée «la société à scinder», est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36.110.

Elle a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 février 1991, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 286 du 25 juillet 1991.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une résolution prise par l'assemblée générale ordinaire en date du 19 septembre 2001, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 243 du 13 février 2002.

Les statuts ont par la suite été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Joëlle BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2368 du 4 octobre 2011;

- suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 23 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 584 du 6 mars 2012.

Le capital social s'élève à un million cent mille Euros (EUR 1.100.000.-), représenté par quarante-quatre mille (44.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur de brevets, marques, logos et licences connexes et tous droits connexes se rattachant à ceux-ci ou pouvant les compléter.

La société peut également participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société a également pour objet toutes prestations de services respectivement tous travaux administratifs utiles à la gestion du groupe et de ses filiales.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Les quarante-quatre mille (44.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) représentatives du capital social sont les seuls titres existant actuellement émis par la Société et il n'y a ni parts bénéficiaires, ni titres sous quelque désignation que ce soit conférant à leur porteur un droit de vote ou un quelconque droit préférentiel.

Afin de simplifier la prise de décisions et de faciliter ainsi la gestion des activités de la société, l'actionnaire unique envisage de scinder la société EUROPEAN REPRO FINANCE S.A. en deux nouvelles sociétés, sous les dénominations et caractéristiques suivantes:

- EUREFI IMMOBILIERE S.A., à constituer sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à Leudelange au capital social de cinq cent cinquante mille Euros (EUR 550.000.-), représenté par vingt-deux mille (22.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

La société EUREFI IMMOBILIERE S.A. reprendra les actifs et passifs de la société à scinder en relation avec les participations qui détiennent de l'immobilier, selon la répartition en annexe 1.

Le projet d'acte constitutif de EUREFI IMMOBILIERE S.A. est joint au présent projet de scission en annexe 2.

- EUREFI PARTICIPATIONS S.A., à constituer sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à Leudelange au capital social de cinq cent cinquante mille Euros (EUR 550.000.-), représenté par vingt-deux mille (22.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

La société EUREFI PARTICIPATIONS S.A. reprendra les actifs et les passifs de la société à scinder en relation avec l'exploitation, les droits d'auteurs ainsi que les participations liées à l'exploitation, selon la répartition en annexe 1.

Le projet d'acte constitutif de EUREFI PARTICIPATIONS S.A. est joint au présent projet de scission en annexe 3.

La décision de scinder la société EUROPEAN REPRO FINANCE S.A. et de répartir son patrimoine entre les deux nouvelles sociétés de la manière détaillée ci-dessous a été décidée par le Conseil d'Administration de la société à scinder en date du 14 mai 2014, respectivement en date du 26 juin 2014.

## II. Modalités de la scission

1. Le projet de scission est basé sur une situation de la société à scinder arrêtée à la date du 31 décembre 2013.

2. La scission prendra effet entre la société à scinder et les nouvelles sociétés un mois au moins après la publication au Mémorial C du projet de scission. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 les opérations de la société à scinder sont censées être accomplies du point de vue comptable par cette société pour compte des nouvelles sociétés.

3. La répartition des éléments d'actif et de passif de la société à scinder, tels qu'arrêtés à la date du 31 décembre 2013, est détaillée ci-après dans l'annexe 1. La répartition est effectuée par apport d'une partie des éléments d'actif et de passif à la société EUREFI PARTICIPATIONS S.A. et par apport de l'autre partie des éléments d'actif et de passif à la société EUREFI IMMOBILIERE S.A.

En échange de l'attribution des éléments d'actif et de passif aux sociétés nouvelles et tenant compte que le capital social de la société à scinder est représenté par quarante-quatre mille (44.000) actions au porteur de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune, les nouvelles sociétés émettront en faveur de l'associée unique de la société à scinder les parts sociales suivantes:

- EUREFI PARTICIPATIONS S.A.: vingt-deux mille (22.000) actions de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune.

- EUREFI IMMOBILIERE S.A.: vingt-deux mille (22.000) actions de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune.

4. Les actions des deux sociétés nouvelles seront intégralement attribuées à l'associée unique de la société à scinder.

5. Conformément aux dispositions de l'article 307 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le présent projet de scission ne devra pas faire l'objet d'un examen et d'un rapport écrit par un expert indépendant, dès lors que les actions de chacune des nouvelles sociétés sont intégralement attribuées à l'associée unique de la société EUROPEAN REPRO FINANCE S.A. Conformément aux dispositions des articles 307(5) et 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport préparé par un réviseur d'entreprises agréé sera établi sur les apports autres qu'en numéraire faits aux deux nouvelles sociétés EUREFI PARTICIPATIONS S.A. et EUREFI IMMOBILIERE S.A., en conséquence de la scission.

6. Ainsi que le permettent dispositions de l'article 296 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'associée unique de la société à scinder renonce à l'exigence prévue par l'article 293 de ladite loi suivant lequel l'organe de gestion de la société à scinder doit établir un rapport écrit détaillé expliquant et justifiant la scission et en particulier le rapport d'échange des actions.

7. Il n'est accordé aucun avantage particulier en relation avec la scission aux administrateurs et commissaire de la société à scinder.

8. La scission sera également soumise aux modalités suivantes:

a. Les deux nouvelles sociétés deviendront propriétaires chacune d'une partie des actifs et passifs de la société à scinder, selon la répartition en annexe 1, dans l'état où ceux-ci se trouvent à la date d'effet sans droit de recours contre la société à scinder pour quelque raison que ce soit.

b. La société à scinder garantit aux nouvelles sociétés que les créances cédées dans le cadre de la scission sont certaines mais elle n'assume aucune garantie quant à la solvabilité des débiteurs cédés.

c. Les deux nouvelles sociétés seront redevables chacune pour leur part de tous impôts, taxes, charges et frais, tant ordinaires qu'extraordinaires qui grèveront ou pourront grever les éléments d'actif et de passif qui leur sont cédés par l'effet de la présente scission.

d. Les nouvelles sociétés assureront à partir de la date d'effet tous les droits et toutes les obligations qui sont attachés aux éléments d'actif et de passif respectifs qui leur sont attribués et elles continueront d'exécuter, dans la mesure de la répartition effectuée, tous les contrats en vigueur à la date d'effet sans possibilité de recours contre la société à scinder. Ainsi les nouvelles sociétés paieront en principal et en intérêts toutes dettes et toutes obligations liées aux éléments de passif qui leur sont attribués conformément à la répartition prévue dans l'annexe 1.

e. Les droits et créances transmises aux sociétés nouvelles sont transférés à ces sociétés avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. Les sociétés nouvelles seront ainsi subrogées, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la société à scinder en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception, le tout conformément à la répartition des éléments du bilan.

La subrogation s'appliquera plus particulièrement à tous les droits d'hypothèque, de saisie, de gage et autres droits similaires, de sorte que les nouvelles sociétés seront autorisées à procéder à toutes les notifications, à tous les enregistrements, renouvellements et renonciations à ces droits d'hypothèque, de saisie, de gage et autres.

f. Les nouvelles sociétés renonceront formellement à toutes actions résolutoires qu'elles auront contre la société à scinder du fait que ces sociétés nouvelles assumeront les dettes, charges et obligations de la société à scinder.

9. Par l'effet de cette scission la société à scinder sera dissoute et toutes les actions qu'elle aura émises seront annulées.

10. L'approbation de cette scission par l'associée unique de la société à scinder est censée donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la société à scinder pour l'exécution de toutes leurs obligations jusqu'à la date de cette assemblée générale.

11. La scission entraînera de plein droit les conséquences prévues par l'article 303 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

12. Les sociétés nouvelles procéderont à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la scission et la société à scinder procédera à toutes les formalités nécessaires à la cession de tous les avoirs et obligations aux nouvelles sociétés.

13. Les documents sociaux ainsi que les livres de la société à scinder seront gardés au siège social de la nouvelle société EUREFI IMMOBILIERE S.A. pour la durée prescrite par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

14. Le projet de scission sera à la disposition de l'associée unique de la société à scinder au siège social de cette société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale ensemble avec les comptes annuels et le rapport de gestion des deux derniers exercices.

#### *Modifications au projet:*

Un ou plusieurs points du présent projet de scission pourra toujours être modifié ou complété par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de scission, conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales, tel que modifiée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ELSÉN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1745. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150029/151.

(140170927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

**Glendale Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.487.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of September.

Before the undersigned, Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Glendale Group Limited, a business company, whose registered office is at Winfred Maduro Building, P.O. Box 964, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the Company).

THERE APPEARED:

Financial Performance Holdings B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at De Boelelaan 7, 1083HJ Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade register under number 27188444 (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, private employee, with professional address at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder represents the entire share capital of the Company.

II. the Company's capital is presently set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-), represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), all subscribed and fully paid up.

III. under the laws of British Virgin Islands the Company may transfer its registered office, domicile, principal establishment, central administration and place of management to Luxembourg, following which, the entity ceases to be a British Virgin Islands company, and the migrated entity in such jurisdiction is, for the purposes of all the laws of British Virgin Islands, deemed to be the same entity as the Company prior to the migration, and the existence of the Company continues after the migration.

IV. that by resolutions validly adopted by (i) the Sole Shareholder of the Company on 24 September 2014, acting in accordance with the articles of association of the Company, and (ii) the sole director of the Company on 24 September 2014, duly resolved to convert the Company to a Luxembourg Company, such conversion being effective as from the date hereof without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under applicable laws to give effect to those resolutions including the passing of the necessary resolutions (being the Sole Shareholder resolutions and the board of directors resolutions) in the British Virgin Islands have been duly performed. A copy of said resolutions shall remain annexed to the present deed.

V. that (i) an interim balance sheet of the Company dated 30 June 2014 (the Balance Sheet) and (ii) a management certificate dated 25 September 2014 (the Management Certificate) indicates that, the subscribed and paid-up share capital of the Company is amounting to fifty thousand United State Dollars (USD 50,000) and has not been reduced below this amount as a result of losses. A copy of the Balance Sheet and the Management Certificate, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

VI. that the agenda of the Meeting is as follows:

(a) transfer of the Company's registered office, domicile, principal establishment, central administration and place of management from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from the date of the Meeting, without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance;

(b) adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its name Glendale Group (Luxembourg) S.à r.l., and acceptance of Luxembourg nationality arising from the transfer of the Company's registered office, domicile, principal establishment, central administration and place of management to the Grand Duchy of Luxembourg;

(c) amendment and complete restatement of the Company's articles of association to bring them into accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company's becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August, 1915, as amended;

(d) acknowledgment of the resignation of the Company's current managers and granting discharge to them;

(e) appointment of Bruce MISAMORE, born on 20 June 1950, in Ohio, United States of America having his professional address at 13402 Pinnacle Place Houston Texas 77069-3247, as sole manager of the Company for an unlimited period;

(f) establishment of the Company's registered office, domicile, principal establishment, central administration and place of management at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

(g) appointment of Bruce MISAMORE, manager of the Company as the person authorised to perform in the Grand Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Company moving its registered office, domicile, principal place of establishment, central administration and effective place of management from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg, including the registration of the Company with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the execution of any and all documents, deeds which may be deemed useful or necessary in connection thereto; and

(h) miscellaneous.

VII. that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the Company's registered office, domicile, principal establishment, central administration and place of management of the Company from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the British Virgin Islands to give effect to such transfer have been duly performed.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Glendale Group (Luxembourg) S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality resulting from the transfer of registered office, principal establishment, central administration and place of management of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the Company's interim balance sheet dated 30 June 2014 confirming that the net asset value of the Company amounts to at least the legal minimum share capital of the Company.

The Sole Shareholder records that the description and amount of all the assets and liabilities of the Company result from the aforementioned balance sheet.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

*Fourth resolution*

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Glendale Group (Luxembourg) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in addition invest in, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, loan receivables in any form, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000), represented by fifty thousand shares in registered form, having a nominal value of one United State Dollar per each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers, which will be composed of one or several class A managers and one or several class B managers (the Board).

**8.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

**8.2. Procedure**

(i) The Board shall meet at the request of any two managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholder(s) have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

**8.3. Representation**

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

**Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.**

**11.1. Powers and voting rights**

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

**11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures**

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.



(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either
  - (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
  - (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders exceed twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of

the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective as from the date hereof, of the managers and alternate managers in office prior to the transfer of the Company's statutory seat and its registered office, principal establishment, central administration and place of management from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg from their position as managers of the Company and to grant them full discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment as managers of the Company until the date of their resignation.

### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder further resolves to appoint Bruce MISAMORE, born on 20 June 1950, in Ohio, United States of America having his professional address at 13402 Pinnacle Place Houston Texas 77069-3247, as sole manager of the Company for an unlimited period.

The Sole Shareholder resolves to establish the Company's registered office, domicile, principal establishment and central administration at 46A, J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Bruce MISAMORE, manager of the Company newly appointed, as the person authorised to perform in the Grand Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Company moving its registered office, domicile, principal place of establishment, central administration and effective place of management from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg, including the registration of the Company with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the execution of any and all documents, deeds which may be deemed useful or necessary in connection thereto.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Shareholders' authorised representative.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour de Septembre,

Par devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Glendale Group Limited, une société commerciale, dont le siège social est établi au Winfred Maduro Building, P.O. Box 964, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britannique (la Société).

#### A COMPARU:

Financial Performance Holdings B.V., une société à responsabilité limitée néerlandaise (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée selon les lois Néerlandaise, dont le siège social est établi au De Boelelaan 7, 1083HJ Amsterdam, les Pays-Bas et immatriculée au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 27188444 (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy Simon, employée privée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui auprès de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de la Société.

II. le capital de la Société est actuellement fixé à cinquante mille dollars américain (USD 50.000), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative, ayant valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-), toutes souscrites et entièrement libérées.

III. en vertu des lois des Iles Vierges Britanniques, la Société peut transférer son siège social, domicile, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, après quoi, l'entité cesse d'être une société des îles Vierges britanniques, et l'entité migrée dans cette juridiction est, dans le cadre des lois des Iles Vierges Britanniques, réputée être la même entité que la Société avant la migration, et l'existence de la Société se poursuit après la migration.

IV. que par des résolutions valablement adoptées par (i) l'Associé Unique de la Société le 24 Septembre 2014, agissant conformément aux statuts de la Société et (ii) par le gérant unique de la Société le 24 Septembre 2014, ont dûment décidé de convertir la Société en une société de droit luxembourgeois, ladite conversion étant effective à la date des présentes sans dissolution de la Société mais au contraire avec la pleine continuité de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises en vertu des lois applicables pour donner effet aux présentes résolutions y compris l'adoption de résolutions nécessaires (à savoir les résolutions de l'Associé Unique et celles du conseil de gérance) aux Iles Vierges Britanniques ont été dûment accomplies. Une copie desdites résolutions restera attachée au présent acte;

V. qu'il résulte (i) d'un bilan intérimaire de la Société au 30 Juin 2014 (le Bilan) et (ii) le certificat de management daté au 25 Septembre 2014 (le Certificat de Management) que le capital social souscrit et libéré de la Société est égal à cinquante mille dollars américains (USD 50.000) et n'a pas été réduit au deçà de ce montant en raison de pertes. Une copie du Bilan, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire agissant au nom de la partie comparante, restera annexée au présent acte et sera soumise avec lui auprès de l'enregistrement;

VI. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(a) transfert du siège social, du domicile, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du lieu de gestion effective de la Société des Iles Vierges Britannique à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité juridique et morale;

(b) adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée avec pour dénomination sociale Glendale Group (Luxembourg) S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, domicile, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion au Grand-Duché de Luxembourg;

(c) modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, de sorte que la Société devienne une société régie par le droit luxembourgeois et soumise à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

(d) prise d'acte de la démission des actuels gérants, de la Société et octroi de décharge pour l'exercice de leurs fonctions;

(e) nomination de Bruce MISAMORE, né le 20 Juin 1950, en Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 13402 Pinnacle Place Houston Texas 77069-3247, en qualité de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée;

(f) établissement du siège social de la Société, domicile, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion effective au 46A, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(g) nomination de Bruce MISAMORE, gérant de la Société en tant que mandataire autorisé pour accomplir au Grand-Duché de Luxembourg tous les actes et formalités en lien avec la migration faite par la Société de son siège social, le

domicile, principal lieu d'établissement, administration centrale et lieu de gestion effective des Iles Vierge Britannique au Grand-Duché de Luxembourg, notamment l'immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et signature de tous autres documents, actes qui peuvent être utiles ou nécessaires en relation avec la migration; et

(h) divers.

VII. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, domicile, lieu d'établissement principal, administration centrale et lieu de gestion effective de la Société des Iles Vierge Britannique au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec la pleine continuité juridique. L'Associé Unique déclare en outre que toutes les formalités requises en vertu des lois des Iles Vierge Britannique à l'effet de rendre effectif ledit transfert ont été dûment accomplies.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée avec pour dénomination sociale Glendale Group (Luxembourg) S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, lieu d'établissement principal, administration centrale et lieu de gestion effective de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et sera, à partir de la date du présent acte, soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan intérimaire de la Société au 30 Juin 2014 attestant que la valeur de l'actif net de la Société s'élève à au moins la valeur du capital social minimum de la Société.

L'Associé Unique note que la description et le montant de tous les actifs et passifs de la Société sont tels que détaillés dans le bilan précité.

L'Associé Unique atteste que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent la propriété exclusive de la Société, qui continue à détenir tous ses actifs et passifs et continue d'être responsable à l'égard de toutes ses obligations et engagements.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier et de refondre complètement les statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois luxembourgeoises.

Les statuts reformulés de la Société auront la teneur suivante:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «Glendale Group (Luxembourg) S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en outre investir, par souscription, achat et échange ou de toute autre manière dans tous titres, actions et autres valeurs de participation, prêts sous quelque forme que ce soit, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. En outre, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. Elle peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille dollars américain (USD 50.000) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que:

- (i) elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil, qui sera composé d'un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B (le Conseil).

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, sous réserve que si les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de classe A et un (1) ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de ladite résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence, ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins d'un (1) gérant de classe A et au moins d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants doivent être considérées, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne peuvent être tenus personnellement responsables pour les engagements valablement pris par eux au nom de la Société dans le cadre de leur mandat, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### **Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.**

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (associé ou non) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue en deans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale, ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants de la Société et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés de la manière suivante:

(i) si le nombre d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social concerné, soit (a) lors de l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25), lors de l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

**Art. 14. Réviseurs d'entreprises.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires, sauf si la loi exige la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Les commissaires peuvent être réélus par l'Assemblée Générale annuelle. Ils ne doivent pas nécessairement être associés.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf

décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, le cas échéant, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission, avec effet à la date des présentes, des gérants et des gérants suppléants en fonction avant le transfert du siège statutaire, du siège social, du principal établissement, de l'administration centrale et du lieu de gestion de la Société des Iles Vierge Britannique au Grand-Duché de Luxembourg de leurs fonctions de gérants de la Société et leur accorde pleine décharge pour l'exercice de leurs fonctions respectives à partir de la date de leur nomination en tant que gérant de la Société jusqu'à la date de leur démission.

### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide en outre de nommer Bruce MISAMORE, né le 20 Juin 1950, en Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 13402 Pinnacle Place Houston Texas 77069-3247, en qualité de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, domicile, le principal établissement et l'administration centrale de la Société au 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Bruce MISAMORE, gérant nouvellement nommé, en tant que mandataire autorisé pour accomplir au Grand-Duché de Luxembourg tous les actes et formalités en lien avec la migration réalisée par la Société de son siège social, domicile, principal lieu d'établissement, administration centrale et lieu de gestion effective des Iles Vierge Britannique au Grand-Duché de Luxembourg, notamment l'immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et signer tous autres documents, actes qui peuvent être utiles ou nécessaires en relation avec la migration.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergences, le texte anglais prévaut.

Le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu l'acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1768. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150071/641.

(140171300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.